

Committee / *Commission*

**ENVI**

Meeting of / *Réunion du*  
03/09/2014

BUDGETARY AMENDMENTS (2015 Procedure)  
*AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES (Procédure 2015)*

Rapporteur: Giovanni LA VIA

**FR**

**FR**



## Projet d'amendement 6300

=== ENVI/6300 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

**Article 02 03 03** — Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 03 03	p.m.	p.m.	7 800 000	7 800 000	6 664 976	6 664 976	1 135 024	1 135 024	7 800 000	7 800 000
Réserve										
Total	p.m.	p.m.	7 800 000	7 800 000	6 664 976	6 664 976	1 135 024	1 135 024	7 800 000	7 800 000

#### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6334

=== ENVI/6334 ===

déposé par Bas Eickhout, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 03 01 01** — RPU (Régime de paiement unique)

#### Modifier les commentaires comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 01 01	30 083 000 000	30 083 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000			29 152 000 000	29 152 000 000
Réserve										
Total	30 083 000 000	30 083 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000	29 152 000 000			29 152 000 000	29 152 000 000

#### Commentaires:

Après l'alinéa:

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses au titre ..... 73/2009 et au titre III du règlement (CE) n° 1782/2003.

Ajouter le texte suivant:

***Les crédits ne sauraient être utilisés pour soutenir l'élevage ou la reproduction de taureaux utilisés pour des activités entraînant la mort de l'animal.***

#### Justification:

En vertu de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (directive 98/58/CE du Conseil), les animaux ne doivent éprouver aucune douleur, aucun dommage, ni aucune peur ou angoisse. Il est évident que ces conditions ne sont pas respectées quand il s'agit de taureaux utilisés dans des combats prévoyant la mise à mort de l'animal. Dans ces conditions, ces taureaux ne doivent pas être éligibles aux aides directes de la PAC. La Commission devrait faire rapport sur les mesures qu'elle a prises, en tant que gardienne des traités, en vue de se conformer aux exigences de la convention.

=====  
**Projet d'amendement 6333**

==== ENVI/6333 ====

déposé par Bas Eickhout, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

-----  
SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 03 02 99** — Divers (aides directes)

**Modifier les commentaires comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 02 99	9 675 640	9 675 640	7 837 216	7 837 216	7 837 216	7 837 216			7 837 216	7 837 216
Réserve										
Total	9 675 640	9 675 640	7 837 216	7 837 216	7 837 216	7 837 216			7 837 216	7 837 216

**Commentaires:**

Après l'alinéa:

Ce crédit est destiné à financer les dépenses pour ..... aussi financer les reliquats de dépenses concernant:

Modifier le texte comme suit:

- le supplément au paiement à la surface, conformément au titre IV, chapitre 8, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 4, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1251/1999,
- l'aide à l'hectare pour le maintien des productions de pois chiches, de lentilles et de vesces, conformément au titre IV, chapitre 13, du règlement (CE) n° 1782/2003 et du règlement (CE) n° 1577/96,
- le régime transitoire pour les fourrages séchés, conformément aux règlements (CE) n° 603/95, (CE) n° 1782/2003 et (CE) n° 1786/2003,
- le supplément pour le blé dur dans les zones de production non traditionnelles, conformément au titre IV, chapitre 10, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 5 du règlement (CE) n° 1251/1999,
- la prime à la dessaisonalisation pour la viande bovine conformément au titre IV, chapitre 12, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 5 du règlement (CE) n° 1254/1999,
- les primes à l'extensification pour les bovins conformément au titre IV, chapitre 12, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 13 du règlement (CE) n° 1254/1999,
- les paiements supplémentaires aux producteurs de viande bovine, conformément à l'article 133 du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 11 du règlement (CE) n° 1254/1999,
- les paiements supplémentaires dans les secteurs ovin et caprin conformément au titre IV, chapitre 11, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 5 du règlement (CE) n° 2519/2001,
- la prime laitière aux producteurs de lait conformément au titre IV, chapitre 7, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- les primes complémentaires aux producteurs de lait conformément au titre IV, chapitre 7, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- les aides compensatoires accordées aux producteurs de bananes, conformément à l'article 12 du règlement (CEE) n° 404/93,
- les aides transitoires accordées aux producteurs de betteraves sucrières conformément au titre IV, chapitre 10 *sexies*, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- l'établissement du régime agromonétaire de l'euro conformément au règlement (CE) n° 2799/98,
- l'aide à la surface pour les raisins secs conformément à l'article 7 du règlement (CE) n° 2201/96,

- l'aide à la surface pour les cultures énergétiques conformément au titre IV, chapitre 5, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- l'aide à la surface pour les céréales, les oléagineux, les protéagineux et l'herbe d'ensilage, et pour le gel des terres, conformément aux dispositions du titre IV, chapitre 10, du règlement (CE) n° 1782/2003 et à l'article 4, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1251/1999,
- l'aide supplémentaire aux paiements à l'hectare en faveur des producteurs de blé dur dans les zones de production traditionnelles, conformément aux dispositions du titre IV, chapitre 10, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 5 du règlement (CE) n° 1251/1999,
- l'aide à la production de semences, conformément au titre IV, chapitre 1, section 5, du règlement (CE) n° 73/2009, du titre IV, chapitre 9, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 3 du règlement (CEE) n° 2358/71,
- les primes spéciales pour les bovins conformément au titre IV, chapitre 1, section 11, du règlement (CE) n° 73/2009, du titre IV, chapitre 12, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 4 du règlement (CE) n° 1254/1999,
- la prime d'abattage des veaux conformément au titre IV, chapitre 1, section 11, du règlement (CE) n° 73/2009, du titre IV, chapitre 12, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 11 du règlement (CE) n° 1254/1999, ainsi que les reliquats éventuels relatifs aux primes à la transformation de jeunes veaux mâles conformément aux dispositions de l'article 4i du règlement (CEE) n° 805/68 du Conseil du 27 juin 1968 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine,
- la prime d'abattage des bovins adultes, conformément au titre IV, chapitre 1, section 11, du règlement (CE) n° 73/2009, du titre IV, chapitre 12, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 11 du règlement (CE) n° 1254/1999, ainsi que les reliquats éventuels relatifs aux primes à la transformation de jeunes veaux mâles, conformément aux dispositions de l'article 4i du règlement (CEE) n° 805/68,
- l'aide à la production versée aux producteurs de pommes de terre destinées à la fabrication de féculé de pomme de terre, conformément au titre IV, chapitre 1, section 2, du règlement (CE) n° 73/2009 et au titre IV, chapitre 6, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- l'aide à la surface pour le riz octroyée conformément au titre IV, chapitre 1, section 1, du règlement (CE) n° 73/2009 et du titre IV, chapitre 3, du règlement (CE) n° 1782/2003, ainsi que les reliquats éventuels au titre de l'article 6 du règlement (CE) n° 3072/95,
- l'aide aux oliveraies, conformément au titre IV, chapitre 10 *ter*, du règlement (CE) n° 1782/2003, de l'article 3 du règlement (CEE) n° 154/75 et du titre II du règlement (CEE) n° 136/66,
- ~~l'aide accordée aux agriculteurs produisant du tabac brut, conformément au titre IV, chapitre 10 *quater*, du règlement (CE) n° 1782/2003, de l'article 1<sup>er</sup> du règlement (CE) n° 546/2002, du titre I du règlement (CEE) n° 2075/92 et de l'article 3 du règlement (CEE) n° 2076/92,~~
- l'aide à la surface pour le houblon octroyée aux producteurs conformément au titre IV, chapitre 10 *quinqüies*, du règlement (CE) n° 1782/2003 et de l'article 12 du règlement (CEE) n° 1696/71,
- la prime spéciale à la qualité pour le blé dur, conformément au titre IV, chapitre 1, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- l'aide aux producteurs de protéagineux conformément au titre IV, chapitre 1, section 3, du règlement (CE) n° 73/2009 et au titre IV, chapitre 2, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- l'aide à la surface pour les producteurs de fruits à coque conformément au titre IV, chapitre 1, section 4, du règlement (CE) n° 73/2009 et du titre IV, chapitre 4, du règlement (CE) n° 1782/2003,
- les paiements transitoires aux agriculteurs produisant des tomates, conformément à l'article 54, paragraphe 1, et à l'article 128, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 73/2009 et à l'article 68 *ter*, paragraphe 1, et à l'article 143 *ter quater*, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1782/2003, les aides liées au paiement transitoire pour les fruits rouges, conformément au titre IV, chapitre 1, section 9, du

règlement (CE) n° 73/2009 et au titre IV, chapitre 10 *nonies*, du règlement (CE) n° 1782/2003,

- les aides directes octroyées dans les régions ultrapériphériques conformément à l'article 70, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 1782/2003, et les aides directes octroyées dans ces régions avant 2006.

### Justification:

Subventionner la production de tabac est en contradiction avec les objectifs de l'Union en matière de santé publique, lesquels consistent à dissuader de fumer; la PAC ne devrait pas financer des activités qui entraînent des coûts externalisés pour la santé publique ou l'environnement.

---

## Projet d'amendement 6332

== ENVI/6332 ==

déposé par Bas Eickhout, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

---

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 04 60 01** — Promouvoir le développement rural durable et un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat et plus innovant

#### Modifier les chiffres et les commentaires comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 04 60 01	13 970 049 059	1 267 275 423	13 796 873 677	5 478 000 000	13 796 873 677	5 434 500 000	3 200 000 000	3 243 500 000	16 996 873 677	8 678 000 000
Réserve										
Total	13 970 049 059	1 267 275 423	13 796 873 677	5 478 000 000	13 796 873 677	5 434 500 000	3 200 000 000	3 243 500 000	16 996 873 677	8 678 000 000

### Commentaires:

#### Après l'alinéa:

Les mesures prises au titre du développement rural ..... eaux, à la biodiversité et aux énergies renouvelables.

#### Ajouter le texte suivant:

*Les États membres doivent faire rapport sur les actions liées au changement climatique, à la protection des eaux, à la biodiversité et aux énergies renouvelables dans le cadre de mesures en faveur du développement rural, y compris dans le secteur laitier ainsi que la production végétale et les pâturages qui y sont associés. Les États membres doivent également faire rapport sur les actions menées au titre des modes d'exploitation durables.*

### Justification:

Remarques: Les mesures prises au titre du développement rural seront évaluées à l'aune d'indicateurs de performance plus sophistiqués des systèmes d'exploitation agricole et des modes de production de manière à répondre aux défis liés au changement climatique, à la protection des eaux, à la biodiversité et aux énergies renouvelables. Dans cette optique, la condition préalable est l'amélioration des rapports communiqués par les États membres.

Chiffres: 3,2 milliards d'EUR sont transférés des paiements directs versés au titre de la PAC vers les programmes de développement rural.

---

## Projet d'amendement 6301

== ENVI/6301 ==

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Article 07 01 01** — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Environnement»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 01 01	46 164 413	46 164 413	47 450 055	47 450 055	47 061 639	47 061 639	388 416	388 416	47 450 055	47 450 055
Réserve										
Total	46 164 413	46 164 413	47 450 055	47 450 055	47 061 639	47 061 639	388 416	388 416	47 450 055	47 450 055

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6302**

=== ENVI/6302 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 07 01 04 01** — Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) — Sous-programme «Environnement»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 01 04 01	14 765 000	14 765 000	1 594 520	1 594 520	1 498 849	1 498 849	95 671	95 671	1 594 520	1 594 520
Réserve										
Total	14 765 000	14 765 000	1 594 520	1 594 520	1 498 849	1 498 849	95 671	95 671	1 594 520	1 594 520

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6344**

=== ENVI/6344 ===

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

SECTION III — COMMISSION

**Poste 07 01 04 01** — Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) — Sous-programme «Environnement»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 01 04 01	14 765 000	14 765 000	1 594 520	1 594 520	1 498 849	1 498 849	5 366 911	5 366 911	6 865 760	6 865 760
Réserve										
Total	14 765 000	14 765 000	1 594 520	1 594 520	1 498 849	1 498 849	5 366 911	5 366 911	6 865 760	6 865 760

**Justification:**

Au fil des années, les États membres ont été confrontés à un manque aigu de financements dans le cadre du

programme LIFE, de sorte qu'il a fallu affecter 1 % des crédits du cadre financier pluriannuel 2014-2020 à la réalisation des objectifs du programme. Le manque de financement entrave la bonne gestion des zones couvertes par le réseau Natura et a nui à l'efficacité et à la cohérence générale de cet instrument eu égard à la protection des espèces et des habitats, aggravant, par là-même, la dégradation des ressources naturelles.

=====  
**Projet d'amendement 6303**

==== ENVI/6303 =====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----  
 SECTION III — COMMISSION

**Poste 07 01 06 01** — Agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises — Contribution de LIFE

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 01 06 01	3 476 000	3 476 000	5 608 850	5 608 850	5 272 319	5 272 319	336 531	336 531	5 608 850	5 608 850
Réserve										
Total	3 476 000	3 476 000	5 608 850	5 608 850	5 272 319	5 272 319	336 531	336 531	5 608 850	5 608 850

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====  
**Projet d'amendement 6305**

==== ENVI/6305 =====

déposé par Giovanni La Via, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----  
 SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 01** — Contribuer à une économie plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources et à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 01	125 439 106	4 260 237	120 670 000	30 634 000	116 670 000	26 634 000	4 000 000	4 000 000	120 670 000	30 634 000
Réserve										
Total	125 439 106	4 260 237	120 670 000	30 634 000	116 670 000	26 634 000	4 000 000	4 000 000	120 670 000	30 634 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====  
**Projet d'amendement 6338**

==== ENVI/6338 =====

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

-----  
 SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 01** — Contribuer à une économie plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources et à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 01	125 439 106	4 260 237	120 670 000	30 634 000	116 670 000	26 634 000	322 366 871	84 822 497	439 036 871	111 456 497
Réserve										
Total	125 439 106	4 260 237	120 670 000	30 634 000	116 670 000	26 634 000	322 366 871	84 822 497	439 036 871	111 456 497

**Justification:**

Au fil des années, les États membres ont été confrontés à un manque aigu de financements dans le cadre du programme LIFE, de sorte qu'il a fallu affecter 1 % des crédits du cadre financier pluriannuel 2014-2020 à la réalisation des objectifs du programme. Le manque de financement entrave la bonne gestion des zones couvertes par le réseau Natura 2000, ce qui nuit à l'efficacité et à la cohérence générale de cet instrument, aggravant la dégradation des richesses naturelles et la situation des espèces et des habitats protégés.

**Projet d'amendement 6304**

== ENVI/6304 ==

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

## SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 02** — Stopper et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 02	121 213 057	1 009 911	147 832 750	40 699 000	141 288 875	34 155 125	6 543 875	6 543 875	147 832 750	40 699 000
Réserve										
Total	121 213 057	1 009 911	147 832 750	40 699 000	141 288 875	34 155 125	6 543 875	6 543 875	147 832 750	40 699 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6341**

== ENVI/6341 ==

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

## SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 02** — Stopper et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 02	121 213 057	1 009 911	147 832 750	40 699 000	141 288 875	34 155 125	282 956 824	16 543 875	424 245 699	50 699 000
Réserve										
Total	121 213 057	1 009 911	147 832 750	40 699 000	141 288 875	34 155 125	282 956 824	16 543 875	424 245 699	50 699 000

**Justification:**

Au fil des années, les États membres ont été confrontés à un manque aigu de financements dans le cadre du programme LIFE, de sorte qu'il a fallu affecter 1 % des crédits du cadre financier pluriannuel 2014-2020 à la réalisation des objectifs du programme. Le manque de financement entrave la bonne gestion des zones couvertes par le réseau Natura 2000, ce qui nuit à l'efficacité et à la cohérence générale de cet instrument,

aggravant la dégradation des richesses naturelles et la situation des espèces et des habitats protégés.

=====

**Projet d'amendement 6306**

==== ENVI/6306 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 03** — Contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et à une meilleure information à tous les niveaux

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 03	38 999 836	7 182 812	51 493 000	16 192 000	48 493 000	13 192 000	3 000 000	3 000 000	51 493 000	16 192 000
Réserve										
Total	38 999 836	7 182 812	51 493 000	16 192 000	48 493 000	13 192 000	3 000 000	3 000 000	51 493 000	16 192 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

**Projet d'amendement 6307**

==== ENVI/6307 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

SECTION III — COMMISSION

**Article 07 02 04** — Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 04	3 500 000	2 394 437	3 600 000	3 243 117	3 600 000	3 126 644		116 473	3 600 000	3 243 117
Réserve										
Total	3 500 000	2 394 437	3 600 000	3 243 117	3 600 000	3 126 644		116 473	3 600 000	3 243 117

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

**Projet d'amendement 6308**

==== ENVI/6308 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 07 02 05 01** — Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014	Projet de budget 2015	Position du Conseil 2015	Différence	Nouveau montant
--	-------------	-----------------------	--------------------------	------------	-----------------

	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 05 01	5 023 252	5 023 252	5 474 125	5 474 125	5 408 516	5 408 516	65 609	65 609	5 474 125	5 474 125
Réserve										
Total	5 023 252	5 023 252	5 474 125	5 474 125	5 408 516	5 408 516	65 609	65 609	5 474 125	5 474 125

## Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6336

== ENVI/6336 ==

déposé par Michèle Rivasi, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

## SECTION III — COMMISSION

### Ajouter: 07 02 77 28

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000
Réserve										
Total							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000

## Intitulé:

*Projet pilote — Etudes de faisabilité pour la création d'un lieu d'accueil et de recherche médical pour des personnes intolérantes aux ondes électriques et électromagnétiques*

## Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*L'hypersensibilité aux ondes électriques et électromagnétiques est une pathologie émergente en Europe suite à l'exposition permanente et sur le long terme d'un nombre croissant de citoyens européens à des sources multiples de rayonnements, notamment sur leur lieu de travail. Seule la Suède, au Nord, reconnaît officiellement pour le moment ce syndrome en tant que handicap. Les citoyens souffrant de ce syndrome dans les 27 autres Etats membres sont ainsi de fait victimes d'une inégalité majeure d'accès à la reconnaissance et la prise en charge de leur handicap.*

*Le faible niveau de recherche scientifique sur ce syndrome et le nombre croissant de personnes concernées en fait un enjeu de santé publique en Europe, tant du point de vue de la recherche médicale que des solutions concrètes à mettre en place pour prévenir et soulager la souffrance générée.*

*Ce projet pilote vise donc à financer les études de faisabilité nécessaire à la création d'un lieu d'accueil de personnes intolérantes aux ondes électriques et électromagnétiques, sur un site propice (p.ex. en montagne).*

*Ce projet permettra à la fois aux citoyens de l'Europe victimes d'électrohypersensibilité de se ressourcer dans des conditions dignes, et aux scientifiques accueillis sur place de mieux mener leurs recherches pour comprendre la pathologie dont souffrent ces personnes et d'élaborer des bonnes pratiques pour la gestion de leur handicap au quotidien. Divers diagnostics d'adaptation de bâtiments et de la présence d'ondes électriques et électromagnétiques dans l'environnement devront être effectués, ainsi qu'une étude sur la gouvernance multipartite (Union européenne, élus locaux, associations européennes de victimes, scientifiques et opérateurs téléphoniques) pour la gestion du lieu.*

## Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget*

*général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## **Justification:**

Projet Pilote.

---

## **Projet d'amendement 6343**

== ENVI/6343 ==

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

---

## SECTION III — COMMISSION

### **Ajouter: 07 02 77 28**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

## **Intitulé:**

*Projet pilote — Protection des mines d'eau et réhabilitation des infrastructures y relatives dans les zones rurales*

## **Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*Ce projet pilote vise à favoriser la protection des mines d'eau dans les zones rurales afin de remédier au problème de la rareté de l'eau durant certaines saisons, notamment en agriculture, à parvenir à une utilisation plus efficace de l'eau perdue durant l'hiver, en la stockant pour l'utilisation durant la saison d'été en agriculture, pour l'approvisionnement d'urgence dans le cadre de la lutte aérienne contre les incendies (hélicoptères) et pour la consommation de la population dans les bouches d'incendie et les fontaines publiques.*

### *Étapes des projets:*

- 1. étudier les méthodologies communes envisageables et les exigences minimums pour la protection des mines d'eau;*
- 2. élaborer la phase de conception des plans dans le cadre du projet pour la protection et la réhabilitation de l'infrastructure des mines d'eau et du stockage de l'eau, en partant des études réalisées et des travaux en cours.*

## **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## **Justification:**

Le projet pilote a pour objectif de protéger les mines d'eau et de construire ou de réhabiliter une infrastructure de stockage dans les zones rurales, ainsi que d'assurer l'approvisionnement en eau pour l'agriculture durant la saison sèche, de faciliter la lutte contre les feux et la réhabilitation des bouches

d'incendie et des fontaines publiques.

=====

## Projet d'amendement 6345

==== ENVI/6345 ====

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

-----

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 07 02 77 28

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Coopération pour une méthodologie commune et des exigences minimums pour la cartographie des dangers et des risques*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Le projet pilote a pour objectif la production de données comparables et analysables pour la cartographie des dangers et des risques sur base d'une coopération entre les États membres.*

*Le projet proposé résulte de la référence faite dans le rapport Ferreira concernant la prévention des catastrophes naturelles et d'origine humaine, la proposition de création d'un réseau composé de représentants des services nationaux de tous les États membres, dont le fonctionnement doit relever de la coopération entre les autorités nationales, régionales et locales impliquées dans le cycle de gestion des catastrophes, l'aménagement du territoire et la cartographie, et la gestion du risque;*

*Plus précisément, il s'agit de:*

- 1. collecter des données quantitatives et qualitatives sur la cartographie des dangers et des risques;*
- 2. étudier les méthodologies communes envisageables et les exigences minimums pour la cartographie des dangers et des risques;*
- 3. proposer une méthodologie commune pour la cartographie des dangers et des risques, en partant des études et des travaux du réseau impliquant les représentants du secteur agricole, en consultant le PNUE et les organisations sociales et l'action non gouvernementale dans ce domaine, ainsi que les autres acteurs étroitement liés à la terre.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### Justification:

Le projet pilote a pour objectif la production de données comparables et analysables pour la cartographie des dangers et des risques sur base d'une coopération entre les États membres.

=====

## Projet d'amendement 6346

== ENVI/6346 ==

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 07 02 77 28

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve										
Total							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Encourager l'installation de population dans les zones rurales – Lutter contre la désertification*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Ajouter ce qui suit:*

*Ce projet pilote vise à promouvoir l'installation de population dans les zones rurales. L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les facteurs susceptibles d'encourager l'installation de population dans ces zones. Il propose d'élaborer une méthodologie pour concevoir des projets aux niveaux local et régional en mesure de favoriser l'installation de population dans les zones rurales en identifiant les besoins et les capacités de chaque lieu/région.*

*Étapes du projet:*

- 1. collecter des informations dans les États membres sur les besoins qui doivent être satisfaits pour promouvoir l'installation effective de population dans les zones rurales (y compris en organisant des réunions avec la population, divers agents et les autorités locales);*
- 2. identifier les problèmes et les potentiels dans chaque région, dans la perspective de cet objectif;*
- 3. analyser les meilleures pratiques et les réussites;*
- 4. concevoir des projets, aux niveaux local et régional, pour favoriser l'installation de population dans les zones rurales.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### Justification:

L'installation de population dans les zones rurales revêt une importance cruciale pour garantir la cohésion territoriale, arrêter la désertification, mettre un terme à l'abandon de l'agriculture, promouvoir le développement économique et prévenir les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme. L'objectif de ce projet pilote est d'élaborer une méthodologie pour concevoir des projets aux niveaux local et régional en mesure de favoriser l'installation de population dans les zones rurales.

## Projet d'amendement 6349

== ENVI/6349 ==

déposé par József Nagy, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 07 02 77 28

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							400 000	400 000	400 000	400 000
Réserve										
Total							400 000	400 000	400 000	400 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Établir l'équilibre entre le droit d'un État de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique, les droits des investisseurs à la protection de leurs investissements et les droits des citoyens en matière d'environnement et de santé publique dans le cadre du TTIP*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Ce projet pilote lancera un dialogue public sur la protection de l'environnement dans le cadre du TTIP. Ce dialogue devrait impliquer toutes les parties intéressées, y compris des représentants des gouvernements, des experts environnementaux et de la société civile. Le dialogue devrait être axé sur les principes régissant le droit d'un État de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique contribuant à l'élaboration d'une approche commune de la gestion de ces objectifs à la lumière des régimes de protection de l'investissement actuels et futurs. Ce dialogue est indispensable pour permettre au public de saisir la nécessité d'une réglementation nationale et la nécessité de garantir que toutes les parties intéressées soient traitées équitablement et puissent s'attendre à ce que des mesures législatives proportionnées et prévisibles soient appliquées.*

*Une partie du crédit devrait être consacrée à une analyse AFOM objective du TTIP sur base de laquelle une sensibilisation accrue du public aux véritables avantages et inconvénients pourrait être créée.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### Justification:

Le droit d'un État et de l'Union européenne de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique constitue un aspect essentiel du contrat social entre les citoyens et un gouvernement démocratique. L'exercice de ce droit n'enfreindra ni ne négligera leurs obligations nationales ou internationales envers les investisseurs étrangers, qui attendent d'être traités de manière égale et non discriminatoire. La définition d'une politique commune justifiant et soutenant l'équilibre parmi ces objectifs en établissant un critère pour la poursuite des objectifs légitimes de politique publique et leur évaluation constituera une des priorités les plus absolues.

## Projet d'amendement 6350

== ENVI/6350 ==

déposé par György Hölvényi

SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 07 02 77 28**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Réserve										
Total							1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

**Intitulé:**

*Projet pilote — La multiplication et l'impact des algues bleues envahissantes sur la qualité de l'eau dans le bassin des Carpates*

**Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*Avec le réchauffement de la planète, de nombreuses espèces envahissantes de la région tropicale de la Méditerranée gagnent le nord. Le bassin des Carpates, qui est un bassin fermé et connaît des températures élevées en été, est une des zones les plus menacées d'Europe. Les eaux qui coulent par ce bassin représentent une très grande partie des ressources hydriques pour neuf pays européens. L'apparition et le développement croissant de l'algue bleu envahissante (cyanobactérie) dans les eaux douces fait concurrence aux espèces autochtones et risque d'entamer la biodiversité. Des espèces envahissantes s'établissent et maintiennent leur présence dans les nouveaux habitats grâce à la survie prolongée des cellules dormantes. Bon nombre d'entre elles sont capables de capter l'azote atmosphérique et altèrent ainsi la qualité des eaux. Certaines espèces envahissantes peuvent produire des toxines, ce qui affecte les activités hydro-dépendantes, telles les piscicultures, la production de bétail et l'approvisionnement en eau potable. Ceci impacte l'économie régionale, du fait que des PME tirent moins de profit du tourisme. La production de toxines risque de créer de graves difficultés dans l'approvisionnement en eau potable, étant donné qu'un traitement spécial est nécessaire pour éliminer les composants toxiques et annuler l'impact sur l'eau utilisée dans les activités de loisirs et éviter les retombées négatives en aquaculture. Le développement croissant de l'algue bleue constitue une menace importante pour la santé animale et humaine à l'échelle régionale et mondiale. Il est essentiel de saisir l'ampleur et les mécanismes de ce phénomène croissant afin d'élaborer des modèles prédictifs.. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions prévoir les évolutions futures, afin de pouvoir anticiper l'impact des changements environnementaux et d'atténuer l'impact économique.*

*Dans ce projet pilote, la situation actuelle et récente concernant la qualité de l'eau et l'apparition de l'algue bleue dans le bassin des Carpates sera décrite dans une étude du lac Balaton, le plus grand lac de profondeur très faible en Europe, à titre d'exemple.*

*Un atelier sera organisé au cours duquel toutes les parties prenantes seront invitées à débattre de la situation et des mesures à prendre.*

*Les principaux paramètres nécessaires au développement d'un modèle prédictif seront identifiés afin qu'un futur programme de recherche multidisciplinaire basé sur la collaboration puisse être conçu. Ce projet développera et validera un modèle prédictif des changements futurs utilisables par toutes les parties prenantes.*

**Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## Justification:

La qualité de l'eau est une question essentielle pour la santé humaine, l'agriculture et l'environnement. Les changements environnementaux peuvent impacter négativement la qualité de l'eau en raison de l'incidence accrue de la prolifération de l'algue bleue potentiellement toxique. L'eau du bassin des Carpates revêt une grande importance pour tous les pays de la région. Grâce au développement d'un modèle prédictif, l'impact des divers scénarios de changements environnementaux sur la qualité de l'eau du bassin des Carpates sera évalué en vue d'informer les parties prenantes afin que l'impact économique et les changements environnementaux puissent être atténués.

## Projet d'amendement 6352

== ENVI/6352 ==

déposé par Nicola Caputo, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 07 02 77 28

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 28							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Projet d'éco-compatibilité pour la réhabilitation environnementale de la "Terre dei Fuochi"*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Le projet vise avant tout à ouvrir la voie pour redonner espoir à la "terre des feux", une vaste région située dans le sud de l'Italie entre les provinces de Naples et de Caserte, en Campanie, affectée par la présence de déchets toxiques et surtout par de nombreuses incinérations de déchets.*

*L'objectif du projet est de créer un complexe de sites éco-compatibles pour le traitement des déchets selon leur type, en utilisant les meilleures technologies disponibles. La recherche et l'application de solutions novatrices dans l'élimination des déchets résulteront d'une collaboration étroite du complexe de sites éco-compatibles avec les instituts de recherche, les universités et les auteurs d'analyses techniques spécialisées.*

*L'Union européenne prévoit qu'à partir de 2020, il ne sera plus possible de brûler et d'ensevelir en décharge. L'incinération est un procédé aujourd'hui dépassé. L'avenir est dans les sites et entreprises qui combinent innovation, recherche, environnement, santé et emploi.*

*La réduction des déchets à éliminer, en prévoyant la réutilisation et le recyclage des matériaux, l'amélioration et la promotion des solutions d'incinération, l'utilisation des déchets pour la production d'énergie, l'emploi, la protection de la santé et la sensibilisation de la population aux problèmes qui font partie de notre quotidien, sont autant de composantes prises en compte par le projet.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du*

26.10.2012, p. 1).

### Justification:

Il est essentiel de parvenir à une solution qui redonne espoir pour la "terre des feux", une vaste région située dans le sud de l'Italie entre les provinces de Naples et de Caserte en Campanie, affectée par la présence de déchets toxiques et surtout, par de nombreuses incinérations de déchets..

L'Union européenne prévoit qu'à partir de 2020, il ne sera plus possible de brûler et d'ensevelir en décharge. L'incinération est un procédé aujourd'hui dépassé. Aucune solution n'a été trouvée au cours des dernières années. C'est pourquoi il est essentiel que l'Union européenne puisse approuver ce projet pilote..

=====

### Projet d'amendement 6309

==== ENVI/6309 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

### SECTION III — COMMISSION

#### Poste 08 02 03 01 — Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03 01	545 411 715	40 118 438	540 953 423	271 966 950	529 444 300	213 243 370	11 509 123	58 723 580	540 953 423	271 966 950
Réserve										
Total	545 411 715	40 118 438	540 953 423	271 966 950	529 444 300	213 243 370	11 509 123	58 723 580	540 953 423	271 966 950

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

### Projet d'amendement 6310

==== ENVI/6310 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

### SECTION III — COMMISSION

#### Poste 08 02 03 02 — Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs, sains et de qualité et en bioproduits

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03 02	201 772 598	22 468 062	94 094 592	84 086 400	94 094 592	63 386 907		20 699 493	94 094 592	84 086 400
Réserve										
Total	201 772 598	22 468 062	94 094 592	84 086 400	94 094 592	63 386 907		20 699 493	94 094 592	84 086 400

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

### Projet d'amendement 6311

==== ENVI/6311 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la

sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 08 02 03 03** — Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03 03	278 434 628	28 655 994	313 168 348	137 332 361	299 628 203	107 245 670	13 540 145	30 086 691	313 168 348	137 332 361
Réserve										
Total	278 434 628	28 655 994	313 168 348	137 332 361	299 628 203	107 245 670	13 540 145	30 086 691	313 168 348	137 332 361

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6312**

=== ENVI/6312 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 08 02 03 04** — Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03 04	394 541 594	8 086 531	159 469 104	289 047 000	151 345 017	234 668 959	8 124 087	54 378 041	159 469 104	289 047 000
Réserve										
Total	394 541 594	8 086 531	159 469 104	289 047 000	151 345 017	234 668 959	8 124 087	54 378 041	159 469 104	289 047 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6313**

=== ENVI/6313 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 08 02 03 05** — Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03 05	271 940 800	2 478 694	291 719 374	131 472 590	284 949 302	87 240 868	6 770 072	44 231 722	291 719 374	131 472 590
Réserve										
Total	271 940 800	2 478 694	291 719 374	131 472 590	284 949 302	87 240 868	6 770 072	44 231 722	291 719 374	131 472 590

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

## Projet d'amendement 6337

==== ENVI/6337 ====

déposé par Michèle Rivasi, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

-----

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 08 02 77 03

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 77 03							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000
Réserve										
Total							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Étude de faisabilité concernant la création d'un prix européen pour le traitement du cancer*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Ce projet pilote vise à financer une étude de faisabilité relative à la création éventuelle d'un fonds de dotation en Europe, en tant que mécanisme destiné à encourager la recherche biomédicale pour des pathologies spécifiques, en évitant d'aboutir à des monopoles de la part des gouvernements sur les découvertes effectuées.*

*Le cancer pourrait figurer parmi les pathologies visées, étant donné que les patients et les systèmes de santé de l'UE se heurtent, dans certains cas, non seulement à l'absence de remèdes efficaces et à des situations d'impasse thérapeutique avec évolution terminale, mais aussi à des augmentations inquiétantes des prix des médicaments.*

*L'étude s'attacherait au type de prix à mettre en place pour encourager une innovation réelle et efficace, mettre fin aux incitations commerciales concernant les médicaments "copiés" et éviter les coûts sociaux des monopoles des gouvernements qui se traduisent par des prix exorbitants et rendent le système de santé non viable et limitatif.*

*Le premier avantage d'une telle approche serait, pour le même niveau d'incitations, d'obtenir un nombre plus important de médicaments utiles tout en visant à satisfaire en particulier des besoins essentiels en matière de santé. Le second avantage serait de permettre l'accès universel à ces produits à des prix marginaux par rapport aux prix fixés pour des médicaments commercialisés récemment.*

*Le projet pilote évaluerait la faisabilité de la mise en place d'un ou de plusieurs fonds de dotation, destinés à récompenser l'investissement dans le développement de nouveaux médicaments anticancéreux efficaces. Il analyserait le niveau de financement requis pour amorcer une R&D efficace ainsi que les sources de recettes, et évaluerait l'impact positif escompté sur les dépenses de santé publique.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### Justification:

Projet pilote.

---

## Projet d'amendement 6335

== ENVI/6335 ==

déposé par Sven Giegold, Bas Eickhout, Groupe des Verts/Alliance libre européenne

---

### SECTION III — COMMISSION

#### Ajouter: 14 04 02

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 04 02							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000
Réserve										
Total							1 000 000	700 000	1 000 000	700 000

#### Intitulé:

*Projet pilote — Renforcement des capacités, développement programmatique et communication dans le domaine de la fiscalité environnementale et de la réforme budgétaire*

#### Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Ce projet pilote vise à contribuer à la poursuite du développement d'instruments fondés sur le marché (MBI) dans le domaine de la politique environnementale par le biais du renforcement des capacités des organisations de la société civile à participer à l'élaboration des politiques de l'Union dans les marchés publics écologiques (MPE), la réduction des subventions dommageables et l'écofiscalité. On relève actuellement un manque de capacité dans ces différents domaines à l'échelle de l'Union, ainsi qu'une corrélation déficiente des efforts de réforme dans les États membres et au niveau de l'Union. Une implication plus large des experts de la société civile dans la conception et la mise en oeuvre des politiques de marchés publics, la réduction des subventions dommageables et l'écofiscalité favoriseraient l'adoption de ces politiques dans les États membres. La mise en réseau de la société civile avec les pouvoirs publics concernés par les MPE, la réduction des subventions dommageables et l'écofiscalité permettraient de favoriser le développement des capacités de la société civile de l'UE tout en bénéficiant de l'expérience des États membres par le biais de l'échange des bonnes pratiques et du renforcement de la participation au processus décisionnel à l'échelle de l'Union.*

#### Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### Justification:

Projet pilote.

---

## Projet d'amendement 6314

== ENVI/6314 ==

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

---

SECTION III — COMMISSION

**Article 17 01 01** — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Santé et protection des consommateurs»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 01 01	76 640 919	76 640 919	77 364 220	77 364 220	76 730 932	76 730 932	633 288	633 288	77 364 220	77 364 220
Réserve										
Total	76 640 919	76 640 919	77 364 220	77 364 220	76 730 932	76 730 932	633 288	633 288	77 364 220	77 364 220

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6315**

=== ENVI/6315 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 17 01 04 01** — Dépenses d'appui pour le programme «Consommateurs»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 01 04 01	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000	1 100 000	1 100 000
Réserve										
Total	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000	1 100 000	1 100 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6316**

=== ENVI/6316 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Poste 17 01 04 03** — Dépenses d'appui pour la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, la santé et le bien-être des animaux et dans le domaine phytosanitaire

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 01 04 03	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 420 000	1 420 000	80 000	80 000	1 500 000	1 500 000
Réserve										
Total	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 420 000	1 420 000	80 000	80 000	1 500 000	1 500 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6317

=== ENVI/6317 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

**Article 17 02 01** — Préserver l'intérêt des consommateurs et améliorer leur sécurité et leur information

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 02 01	21 262 000	6 512 000	21 866 000	12 905 000	18 866 000	11 905 000	3 000 000	1 000 000	21 866 000	12 905 000
Réserve										
Total	21 262 000	6 512 000	21 866 000	12 905 000	18 866 000	11 905 000	3 000 000	1 000 000	21 866 000	12 905 000

#### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6318

=== ENVI/6318 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

**Article 17 03 01** — Encourager l'innovation dans les soins de santé et accroître la viabilité des systèmes de santé, améliorer la santé des citoyens de l'Union et les protéger des menaces sanitaires transfrontalières

**Modifier les chiffres et les bases légales comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 01	52 870 000	8 697 500	54 041 000	27 500 000	46 041 000	22 500 000	8 000 000	5 000 000	54 041 000	27 500 000
Réserve										
Total	52 870 000	8 697 500	54 041 000	27 500 000	46 041 000	22 500 000	8 000 000	5 000 000	54 041 000	27 500 000

#### Bases légales:

Modifier le texte comme suit:

Règlement (UE) ~~n° 282/2014~~ du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 *relatif à l'établissement* portant ~~établissement~~ d'un troisième programme *pour l'action* de l'Union dans le domaine de la santé *pour la période 2014-2020* ~~(2014-2020)~~ (JO L 86 du 21.3.2014, p. 1).

#### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6319

=== ENVI/6319 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 17 03 12 02** — Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 12 02	6 000 000	6 000 000	6 800 000	6 800 000	6 683 588	6 683 588	116 412	116 412	6 800 000	6 800 000
Réserve										
Total	6 000 000	6 000 000	6 800 000	6 800 000	6 683 588	6 683 588	116 412	116 412	6 800 000	6 800 000

## Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6347

==== ENVI/6347 ====

déposé par Glenis Willmott, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Linda McAvan, Sophia in 't Veld

## SECTION III — COMMISSION

### Ajouter: 17 03 77 16

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 77 16							450 000	300 000	450 000	300 000
Réserve										
Total							450 000	300 000	450 000	300 000

## Intitulé:

*Projet pilote — Réduire les inégalités en matière de santé dont les personnes LGBTI font l'objet*

## Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

### Objectifs:

- 1. mieux comprendre les inégalités spécifiques en matière de santé auxquelles se heurtent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, avec une attention particulière pour les inégalités qui croisent d'autres aspects tels que l'âge, le handicap, la race et l'origine ethnique, et les obstacles rencontrés par les professionnels de la santé lorsqu'ils dispensent des soins à ces personnes;*
- 2. fournir aux professionnels de la santé les outils nécessaires pour faire en sorte qu'ils disposent des compétences et de la connaissance nécessaires pour surmonter ces obstacles et contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé.*

### Description:

*Le projet serait le prolongement du projet de l'Agence des droits fondamentaux intitulé: "Les autorités publiques et les droits fondamentaux des personnes LGBT" dans le cadre duquel les professionnels de la santé ont été interviewés sur les inégalités spécifiques en matière de santé rencontrées par les personnes LGBTI. Il complétera les projets pilotes intitulés "Réduire les inégalités en matière de santé: développer les compétences et évaluer les actions" (17 03 77 12) et "Mise en place de stratégies scientifiquement fondées pour améliorer la santé des personnes isolées et vulnérables" (17 03 77 13), qui abordent les inégalités en matière de santé, sans toutefois examiner le cas des personnes LGBTI. Pour combler cette lacune, tel sera l'objectif spécifique de ce projet.*

### Résultats:

- 1. des informations sont collectées sur les inégalités spécifiques en matière de santé rencontrées par les personnes LGBTI, avec une attention particulière pour celles qui, au sein du groupe, sont exposées au risque en raison de leur âge, de leur handicap, de leur race ou de leur origine ethnique;*

*2. les professionnels de la santé sont conscients desdites inégalités et des obstacles auxquels eux-mêmes se heurtent lorsqu'ils dispensent des soins à ces groupes. Des modules de formation leur fournissent les compétences nécessaires pour surmonter ces obstacles;*

*3. ces modules de formations sont accessibles dans toute l'Union à toutes les parties prenantes du domaine de la santé.*

**Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

**Justification:**

Le projet vise à compléter deux projets pilotes antérieurs qui ont abordé les inégalités en matière de santé rencontrées par des groupes sociaux spécifiques, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées ou les minorités ethniques, et les solutions pour y mettre fin. Toutefois, les projets précédents n'ont pas abordé les inégalités rencontrées par les personnes LGBTI. Ce projet s'attache à leur situation spécifique pour mettre en place une analyse complète et exhaustive des inégalités en matière de santé dont certains groupes font l'objet, ainsi qu'aux solutions à y apporter.

=====

**Projet d'amendement 6348**

==== ENVI/6348 ====

déposé par Ivo Belet, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----

SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 17 03 77 16**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 77 16							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total							1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

**Intitulé:**

*Projet pilote — Coopération multidisciplinaire destinée à trouver des solutions technologiques novatrices pour les défis du domaine de la santé et des soins aux personnes âgées (quadruple hélice)*

**Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*À travers une étude de cas, le projet pilote réunirait une équipe multidisciplinaire associant des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des organismes de santé et des personnes nécessitant des soins afin d'élaborer des solutions technologiques novatrices adaptées à la demande des patients et des organisations fournissant des soins de santé et développer des modules de formation pour celles et ceux qui les utilisent. Le projet pilote serait axé sur les solutions techniques nécessaires pour profiler l'avenir des soins de santé, notamment le traitement des données en matière de santé, les soins à distance comme solution novatrice dans les établissements de soins de santé, la nouvelle génération de systèmes d'imagerie moléculaire, les appareils médicaux et les implants, etc. L'équipe multidisciplinaire devrait s'attacher à coopérer dès le départ: identification des besoins, idée, concept, développement, fabrication, mise en oeuvre, création d'emploi pour des ingénieurs de tous niveaux et des personnes moins qualifiées.*

## Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## Justification:

L'innovation technologique sera la clé pour répondre aux défis de notre société en matière de santé. Il est possible de mieux adapter les technologies aux besoins des patients et des clients. Les nouvelles technologies novatrices requièrent également de nouvelles compétences pour ceux qui les utilisent et les mettent en oeuvre.

=====

## Projet d'amendement 6351

=== ENVI/6351 ===

déposé par Kinga Gál, György Hölvényi

-----

## SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 17 03 77 16**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 77 16							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve										
Total							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

## Intitulé:

*Action préparatoire — Train de mesures "Air pur pour l'Europe" en faveur d'un environnement scolaire sain en Europe*  
*Train de mesures "Air pur pour l'Europe" en faveur d'un environnement scolaire sain en Europe*

## Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*Les enfants et les jeunes passant le plus clair de leur temps en semaine à l'intérieur des immeubles scolaires, ils sont particulièrement exposés à des problèmes liés à la médiocrité de l'air intérieur qui peut se révéler très nocive dans le cas des enfants souffrant d'allergies et d'asthme. L'action préparatoire "Train de mesures "Air pur pour l'Europe" en faveur d'un environnement scolaire sain en Europe" prévoit une étude approfondie sur la santé des enfants et l'environnement scolaire. Elle comprend l'évaluation des interrelations entre l'air intérieur et l'air extérieur (effet de transport, changement climatique, produits, etc.) principalement dans les écoles urbaines, la définition de conditions pour étudier l'environnement scolaire dans divers pays d'Europe, l'évaluation de l'efficacité de lignes directrices et des mesures préventives prises pour améliorer la situation dans les établissements scolaires, ainsi qu'une action de sensibilisation destinée à réduire les risques pour la santé des enfants.*

*Objectifs de l'action préparatoire:*

*L'action préparatoire vise à:*

- évaluer l'efficacité des lignes directrices et mesures préventives actuelles, adoptées pour améliorer la situation dans les écoles;*
- développer un cadre harmonisé pour la mise en oeuvre du Train de mesures "Air pur pour l'Europe";*
- mettre en oeuvre des lignes directrices européennes harmonisées permettant aux établissements*

*scolaires de s'attaquer aux problèmes et des actions préventives liées à la qualité de l'air dans les bâtiments, ainsi qu'à la question de la pollution de l'air extérieur;*

*- publier un rapport d'évaluation sur l'efficacité des mesures prises pour améliorer la situation dans les écoles.*

*Date de lancement du projet:*

*Date d'achèvement du projet: 31. 12. 2016*

*Résultats de l'action préparatoire:*

*- la présente proposition permettra de créer un cadre harmonisé pour mettre en oeuvre le train de mesures "Air pur pour l'Europe", une ressource utile qui contribuera à réduire sensiblement les risques pour la santé des enfants des écoles en Europe. Les résultats des recherches aideront à acquérir de nouvelles connaissances, exhaustives, et offriront aux autorités locales et aux écoles européennes des outils de gestion du risque;*

*- les résultats de cette étude approfondie aideront en outre les décideurs à élaborer les politiques nécessaires en matière d'environnement et de santé pour protéger aujourd'hui les jeunes générations et demain les générations futures d'une vaste gamme de symptômes respiratoires et promouvoir la santé et le bien-être. Le projet contribuera à un meilleur environnement ainsi qu'à une meilleure gouvernance en Europe.*

### **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Action préparatoire au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n ° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

### **Justification:**

*En 2013, le train de mesures "Air pur pour l'Europe" a été développé par la Commission européenne qui peut créer les conditions pour surveiller la qualité de l'environnement scolaire dans plusieurs pays d'Europe de manière à pouvoir améliorer la qualité de l'air intérieur et partant, la santé des enfants en Europe. Poursuivant le partenariat unique du projet pilote SINPHONIE des 39 instituts en matière d'environnement et de santé dans les États membres de l'UE et dans certaines pays candidats, les partenaires au projet mettent tout en oeuvre pour suivre l'action préparatoire afin d'acquérir une expérience avérée en matière de recherche sur la qualité de l'air intérieur et la santé des enfants en Europe.*

=====  
**Projet d'amendement 6353**

==== ENVI/6353 =====

déposé par Karin Kadenbach, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----  
SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 17 03 77 16**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 77 16							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve										
Total							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

## **Intitulé:**

*Projet pilote — L'effet des différents traitements existant pour l'insuffisance rénale, du don d'organes et des pratiques de transplantation sur les dépenses de santé et les résultats pour les patients*

## **Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

### *Proposition de champ d'investigation:*

*Plus de 10% de la population européenne souffre d'une insuffisance rénale chronique, avec un risque élevé d'évolution vers une insuffisance rénale complète, impliquant la nécessité d'une épuration extra-rénale - dialyse ou transplantation. L'augmentation des cas de diabète et des maladies cardiovasculaires vient gonfler ces chiffres. La dialyse représente une dépense importante qui va de 40 000 à 80 000 euros par patient, selon le pays et la méthode utilisée, tandis que la greffe d'un rein coûte presque autant que la dialyse au cours de la première année, mais moins de 40 % de ce montant l'année suivante. Le pronostic, y compris l'espérance et la qualité de vie, dans le cas de la transplantation, est de loin meilleur par comparaison avec la dialyse. Près de 50 000 patients européens figurent sur une liste d'attente pour la transplantation d'un rein; et étant donné le manque actuel d'organes, certains mourront durant l'attente.*

*Ce projet pilote propose de comparer, d'un point de vue macro-économique, les différentes méthodes de traitement de l'insuffisance rénale chronique dans les États membres de l'Union, en étudiant les facteurs qui influencent le choix du traitement (par le patient ou le médecin) ainsi que l'impact du choix sur les budgets de santé. De plus, le projet vise à étudier les obstacles à l'amélioration du pourcentage de dons et de transplantations de cet organe. Le projet pilote vise à répondre à la question suivante: "Pourquoi y a-t-il de tels écarts dans la gestion de l'insuffisance rénale chronique et l'accès à la transplantation en Europe et comment ces pratiques pourraient-elles être harmonisées pour assurer une qualité égale et meilleure des soins tout en réduisant les coûts ?".*

*En période de crise économique, il est essentiel de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité des systèmes de soins de santé dans les États membres de l'Union européenne. Deux principales méthodes de traitement de l'insuffisance rénale chronique sont actuellement disponibles: la dialyse et la greffe du rein.*

*En ce qui concerne la dialyse, il convient d'établir quel type de dialyse donnerait de meilleurs résultats sous deux angles: premièrement, celui du patient (amélioration de la qualité de vie et meilleure acceptation) et, deuxièmement, d'un point de vue économique-sanitaire.*

*En ce qui concerne la transplantation rénale, cette méthode est nettement moins utilisée que la dialyse, alors qu'elle permet une qualité de vie nettement meilleure tout en étant moins coûteuse. Dès lors, une évaluation des différentes pratiques organisationnelles nationales qui contribuent à favoriser la transplantation (différentes politiques à l'égard des donneurs, différents systèmes de consentement du donneur, existence de coordinateurs de transplantation, accords bilatéraux ou multilatéraux pour l'échange transfrontalier d'organes entre États membres, etc.) est indispensable afin d'identifier les facteurs qui influent sur le choix du traitement et les pratiques qui, en fin de compte, influencent considérablement les délais d'attente en matière de transplantation.*

*Ces différences entre politiques à l'égard des donneurs influencent considérablement les délais d'attente pour une transplantation et la longueur des délais d'attente en dialyse a de sérieux effets délétères sur les candidats à la transplantation rénale:*

- 1) on enregistre un taux de décès plus élevé pendant la dialyse qu'en cas de greffe;*
- 2) plus le délai d'attente en dialyse s'allonge, plus cela compromet la réussite de la greffe et plus faibles sont les chances de survie du patient;*
- 3) enfin, les coûts de la dialyse sont nettement plus élevés que ceux d'une transplantation rénale réussie, et plus l'attente est longue pour la dialyse, plus le coût total est élevé.*

*Tous ces facteurs ont non seulement un impact significatif sur l'accès à la transplantation, mais*

*également sur les dépenses globales pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique. Par conséquent, il est primordial de rassembler l'information nécessaire concernant leur impact sur le résultat final du traitement, en termes de qualité des soins et d'efficacité des coûts.*

*Actuellement, certains États membres sont mieux organisés que d'autres pour la dialyse et la transplantation rénale. Cela est dû au fait que certaines pays de l'UE ont inclus la fonction de coordination du don d'organes dans leurs structures nationales et ont établi des collaborations par le biais de réseaux spécialisés tels que Eurotransplant et ScandiTransplant.*

*Ce projet vise à évaluer la situation dans les États membres en partageant et en exploitant l'expertise et les données d'initiatives et de registres existants. De plus, le projet prendra en compte des travaux effectués dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan d'action sur le don et la transplantation d'organes, et d'autres projets dans ce domaine, tels que ETPOD, EULID, ELUPSY et l'action conjointe ACCORD qui met l'accent sur les dons de donneurs vivants.*

*Étant donné que le développement de la mise en oeuvre des politiques de santé, y compris au niveau des dons d'organes et des listes d'attente, est assuré par les autorités nationales compétentes, le projet prévoit d'impliquer ces autorités dans la coopération et l'apport d'expertise d'organisations spécialisées telles que la Société européenne pour les transplantations d'organes (ESOT) et , l'Organisation européenne des coordinateurs en transplantation (ETCO).*

#### *Effets escomptés*

*En résumé, l'évaluation des nombreux facteurs qui influencent le choix de la méthode de traitement de l'insuffisance rénale chronique chez les patients et des différentes pratiques organisationnelles qui contribuent à favoriser la transplantation rénale favoriseront la mise en oeuvre de traitements plus performants et moins coûteux des maladies rénales dans les États membres.*

*Le principal objectif du projet est de fournir une vue d'ensemble des différentes méthodes de traitement et des facteurs qui influencent la sélection de ces méthodes dans les États membres. L'objectif final est de mettre à profit les résultats du projet pour favoriser l'harmonisation des traitements concernant la maladie rénale en phase terminale et améliorer la disponibilité de la transplantation dans les États membres tout en réduisant les coûts et en améliorant la qualité des soins de santé.*

*Certains États membres participant au projet devrait pouvoir utiliser ce projet comme une passerelle vers la mise en oeuvre réussie de la directive 2010/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation et du Plan d'action sur le don et la transplantation d'organes de l'Union européenne.*

*Date de lancement du projet: juin 2015*

*Date d'achèvement du projet: juin 2017*

#### **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

#### **Justification:**

- "Plan d'action sur le don et la transplantation d'organes (2009-2015): renforcement de la coopération entre les États membres" (25 avril 2014) et final du 8 décembre 2008.
- Directive 2010/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation.
- Conclusions du Conseil sur le don et la transplantation d'organes, 7 décembre 2012.

- Mise en oeuvre de la directive 2012/25/UE du 9 octobre 2012 établissant des procédures d'information pour l'échange, entre États membres, d'organes humains destinés à la transplantation.

=====  
**Projet d'amendement 6320**

==== ENVI/6320 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----  
SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 01** — Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 01	180 000 000	4 000 000	178 500 000	144 300 000	177 500 000	141 800 000	1 000 000	2 500 000	178 500 000	144 300 000
Réserve										
Total	180 000 000	4 000 000	178 500 000	144 300 000	177 500 000	141 800 000	1 000 000	2 500 000	178 500 000	144 300 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====  
**Projet d'amendement 6321**

==== ENVI/6321 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

-----  
SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 02** — Veiller à la détection à temps des organismes nuisibles aux végétaux et à leur éradication

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 02	5 000 000	3 000 000	10 000 000	7 500 000	9 500 000	7 000 000	500 000	500 000	10 000 000	7 500 000
Réserve										
Total	5 000 000	3 000 000	10 000 000	7 500 000	9 500 000	7 000 000	500 000	500 000	10 000 000	7 500 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====  
**Projet d'amendement 6339**

==== ENVI/6339 ====

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

-----  
SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 02** — Veiller à la détection à temps des organismes nuisibles aux végétaux et à leur éradication

**Modifier les chiffres et les commentaires comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 02	5 000 000	3 000 000	10 000 000	7 500 000	9 500 000	7 000 000	5 500 000	3 000 000	15 000 000	10 000 000
Réserve										
Total	5 000 000	3 000 000	10 000 000	7 500 000	9 500 000	7 000 000	5 500 000	3 000 000	15 000 000	10 000 000

**Commentaires:**

Modifier le texte comme suit:

Ce crédit ~~devrait aider les États membres~~ est destiné à couvrir ~~des~~ actions préventives destinées à lutter contre les organismes nuisibles et les maladies qui menacent les cultures agricoles et horticoles, les **forêts**, les **écosystèmes forestiers** ~~forêts~~ et les **paysages (nématode du pin, etc.)** ~~paysages~~. Il couvre également les contributions de l'Union aux mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union.

**Justification:**

La proposition d'augmentation des crédits vise notamment à renforcer la lutte contre les facteurs de risque qui pèsent sur de nombreux écosystèmes forestiers, tels que la dissémination d'espèces exotiques envahissantes et d'organismes nuisibles (comme le nématode du pin, etc.). Elle vise également à augmenter les contributions financières à des actions spécifiques dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne dans lesquelles l'impact des organismes nuisibles sur l'économie locale et régionale s'avère plus important et durable.

**Projet d'amendement 6322**

==== ENVI/6322 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

## SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 03** — Veiller à l'efficacité, à l'efficience et à la fiabilité des contrôles

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 03	45 724 000	15 000 000	47 360 000	30 000 000	46 860 000	29 000 000	500 000	1 000 000	47 360 000	30 000 000
Réserve										
Total	45 724 000	15 000 000	47 360 000	30 000 000	46 860 000	29 000 000	500 000	1 000 000	47 360 000	30 000 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6323**

==== ENVI/6323 ====

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

## SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 04** — Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014	Projet de budget 2015	Position du Conseil 2015	Différence	Nouveau montant
--	-------------	-----------------------	--------------------------	------------	-----------------

	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	20 000 000	7 500 000	20 000 000	10 000 000	20 000 000	9 000 000		1 000 000	20 000 000	10 000 000
Réserve										
Total	20 000 000	7 500 000	20 000 000	10 000 000	20 000 000	9 000 000		1 000 000	20 000 000	10 000 000

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

### Projet d'amendement 6340

=== ENVI/6340 ===

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

### SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 04** — Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	20 000 000	7 500 000	20 000 000	10 000 000	20 000 000	9 000 000	10 000 000	6 000 000	30 000 000	15 000 000
Réserve										
Total	20 000 000	7 500 000	20 000 000	10 000 000	20 000 000	9 000 000	10 000 000	6 000 000	30 000 000	15 000 000

### Justification:

La proposition d'augmentation des crédits vise notamment à renforcer la lutte contre les facteurs de risque qui pèsent sur de nombreux écosystèmes forestiers, tels que la dissémination d'espèces exotiques envahissantes et d'organismes nuisibles (comme le nématode du pin, etc.). Elle vise également à augmenter les contributions financières à des actions spécifiques dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne pour lesquelles l'impact des organismes nuisibles sur l'économie locale et régionale s'avère plus important et durable.

### Projet d'amendement 6324

=== ENVI/6324 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 23 01 04 01** — Dépenses d'appui pour l'aide humanitaire, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes

### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 01 04 01	9 000 000	9 000 000	9 100 000	9 100 000	8 700 000	8 700 000	400 000	400 000	9 100 000	9 100 000
Réserve										
Total	9 000 000	9 000 000	9 100 000	9 100 000	8 700 000	8 700 000	400 000	400 000	9 100 000	9 100 000

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

### Projet d'amendement 6342

=== ENVI/6342 ===

déposé par Kateřina Konečná, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, João Ferreira

SECTION III — COMMISSION

**Article 23 02 02** — Prévention des catastrophes, réduction des risques de catastrophe et préparation en la matière

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 02 02	36 747 000	28 843 242	37 296 000	37 296 000	36 996 000	37 296 000	9 624 000	9 324 000	46 620 000	46 620 000
Réserve										
Total	36 747 000	28 843 242	37 296 000	37 296 000	36 996 000	37 296 000	9 624 000	9 324 000	46 620 000	46 620 000

**Justification:**

Les catastrophes affectent davantage les personnes, ou les pays, qui disposent de moins de ressources pour se protéger. Dans la plupart des cas, les fonds pour la prévention des catastrophes, la réduction des risques et la préparation en la matière s'avèrent insuffisants. Il est essentiel de réduire les écarts entre les États membres dans ce domaine, et notamment de contribuer à renforcer la prévention dans les États membres fortement exposés au risque et économiquement faibles. Il est proposé d'augmenter cette dotation de 25 % par rapport aux montants proposés.

**Projet d'amendement 6325**

=== ENVI/6325 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

**Article 23 04 01** — Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne — Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 04 01	12 148 000	2 759 416	13 868 000	10 103 019	13 868 000	9 306 341		796 678	13 868 000	10 103 019
Réserve										
Total	12 148 000	2 759 416	13 868 000	10 103 019	13 868 000	9 306 341		796 678	13 868 000	10 103 019

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6326**

=== ENVI/6326 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

Poste 32 02 01 03 — Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
32 02 01 03	122 042 834	p.m.	145 555 000	14 666 732	143 555 000	12 136 486	2 000 000	2 530 246	145 555 000	14 666 732
Réserve										
Total	122 042 834	p.m.	145 555 000	14 666 732	143 555 000	12 136 486	2 000 000	2 530 246	145 555 000	14 666 732

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6327**

=== ENVI/6327 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

Article 34 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Action pour le climat»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 01 01	14 089 139	14 089 139	14 235 016	14 235 016	14 118 491	14 118 491	116 525	116 525	14 235 016	14 235 016
Réserve										
Total	14 089 139	14 089 139	14 235 016	14 235 016	14 118 491	14 118 491	116 525	116 525	14 235 016	14 235 016

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6328**

=== ENVI/6328 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

SECTION III — COMMISSION

Poste 34 01 04 01 — Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) — Sous-programme «Action pour le climat»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 01 04 01	3 459 000	3 459 000	3 383 630	3 383 630	2 883 630	2 883 630	500 000	500 000	3 383 630	3 383 630
Réserve										
Total	3 459 000	3 459 000	3 383 630	3 383 630	2 883 630	2 883 630	500 000	500 000	3 383 630	3 383 630

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6329

=== ENVI/6329 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

#### Article 34 02 01 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union

##### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 02 01	43 842 591	2 564 853	46 972 000	23 244 000	46 972 000	20 244 000		3 000 000	46 972 000	23 244 000
Réserve										
Total	43 842 591	2 564 853	46 972 000	23 244 000	46 972 000	20 244 000		3 000 000	46 972 000	23 244 000

##### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6330

=== ENVI/6330 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

#### Article 34 02 02 — Accroître la résilience de l'Union au changement climatique

##### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 02 02	43 842 591	1 282 426	46 032 000	28 883 000	44 082 000	25 283 000	1 950 000	3 600 000	46 032 000	28 883 000
Réserve										
Total	43 842 591	1 282 426	46 032 000	28 883 000	44 082 000	25 283 000	1 950 000	3 600 000	46 032 000	28 883 000

##### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6331

=== ENVI/6331 ===

déposé par Giovanni La Via, rapporteur, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

### SECTION III — COMMISSION

#### Article 34 02 03 — Améliorer la gouvernance climatique et l'information à tous les niveaux

##### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2014		Projet de budget 2015		Position du Conseil 2015		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
34 02 03	9 574 819	1 939 670	11 510 250	3 063 000	11 010 250	2 563 000	500 000	500 000	11 510 250	3 063 000
Réserve										
Total	9 574 819	1 939 670	11 510 250	3 063 000	11 010 250	2 563 000	500 000	500 000	11 510 250	3 063 000

##### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).